

SITUATION DU FONDS DE ROULEMENT DE L'ICCAT

1. Constitution du fonds de roulement (cf. tableau présenté en annexe)

La Commission dispose d'un fonds de capital de travail (fonds de roulement) destiné à financer les opérations de la Commission avant la réception des contributions annuelles et pour toute autre fin que détermine la Commission (article X.9 de la Convention).

Conformément à la recommandation du Groupe de travail sur les Finances et l'Administration, formulée à sa réunion des 29 et 30 novembre et 1er décembre 1971, à Madrid, « Il a été considéré que le Fonds de roulement... devrait se maintenir à un niveau approximatif de 15% du budget total annuel ». Cette recommandation a été adoptée par la Commission.

Au 31 décembre 2016, le solde était de 843.923,95 euros, ce qui représente 23,21% du budget de 2017, pourcentage supérieur à celui adopté par la Commission.

Le fonds de roulement est composé des éléments suivants :

- Le solde à l'ouverture de l'exercice.
- Le résultat de l'exercice :
 - Résultat de la liquidation des revenus et des dépenses au budget de l'exercice.
 - Résultat de la liquidation des revenus et des dépenses non inclus dans le budget de l'exercice.
 - Contributions acquittées par les CPC à des budgets antérieurs (arriérés).

1.a Liquidation des revenus et des dépenses au budget de l'exercice

La Commission approuve tous les deux ans, pendant ses réunions ordinaires, un budget pour les dépenses communes. Le budget des dépenses se divise en chapitres et sous-chapitres, en fonction des besoins de la Commission.

Chaque CPC apporte tous les ans sa contribution au budget de la Commission avec une quantité calculée selon le système établi à l'Article 4 du Règlement financier.

La liquidation des revenus et des dépenses au budget de l'exercice fournit le résultat budgétaire. Au 20 octobre 2017, la liquidation du budget dégageait un résultat positif de 387.737,19 euros.

1.b Liquidation des revenus et des dépenses non inclus dans le budget de l'exercice

Tous les frais et revenus qui ne sont pas inclus dans le budget ordinaire de la Commission et qui ne font pas non plus partie d'un fonds fiduciaire quelconque de la Commission (contributions volontaires à des fins compatibles avec les principes, les objectifs et les activités de la Commission) sont dénommés extrabudgétaires.

Actuellement, la Commission a approuvé les frais extrabudgétaires suivants et, dans le même temps, leur financement par le biais du fonds de roulement :

- Financement de l'ICCAT au Fonds spécial de participation aux réunions (MPF, Rec. 14-14).
- Frais de voyages des Présidents de la Commission.
- Frais d'interprétation à l'arabe pendant la réunion de la Commission.
- Recommandations du SCRS ayant des implications financières.
- Frais de mise en œuvre du eBCD
- Frais relatifs aux réunions de la Commission.
- Autres frais imprévus, tels que les différences de change.

Sont considérés comme revenus extrabudgétaires tout revenu n'ayant pas pour origine les affectations des CPC par le biais des contributions annuelles.

Les revenus extrabudgétaires perçus en 2017 incluent les éléments suivants :

- Cotisations d'observateurs aux réunions de la Commission.
- Contribution volontaire du Taipei chinois
- Revenus financiers
- Remboursement de la TVA
- Contribution volontaire de l'Union européenne pour la réunion de la Commission de 2016
- Contribution volontaire du Maroc pour la réunion de la Commission de 2017
- Contribution volontaire de la FAO pour la réunion du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance.
- Frais de gestion (*overhead*) des programmes et fonds fiduciaires gérés par le Secrétariat.

La liquidation des dépenses et des revenus extrabudgétaires fournit le résultat extrabudgétaire qui, au 20 octobre 2017, est négatif et s'élève à 22.769,72 euros.

1.c Contributions acquittées par les CPC à des budgets antérieurs (arriérés) ou contributions de nouveaux membres de la Commission

Les CPC sont tenues de payer leurs contributions annuelles le 1er janvier de l'année à laquelle elles se rapportent. Celles qui n'ont pas été versées avant le 1er janvier de l'année suivante sont considérées comme des arriérés.

Quand un arriéré de contribution est encaissé, le montant est imputé sur le Fonds de roulement. À cette date, des arriérés encaissés se chiffrent à 487.597,45 euros.

Par ailleurs, le Règlement financier de la Commission prévoit, aux articles 4.4. et 4.5, que les nouveaux membres de la Commission admis au cours du premier semestre d'une année quelconque sont tenus de verser le montant total de la contribution annuelle qui leur aurait été demandée s'ils avaient fait partie de la Commission lors du calcul des contributions annuelles, conformément à la Convention. Les nouveaux membres admis au cours du dernier semestre d'une année quelconque sont tenus de payer la moitié de la contribution annuelle.

Les contributions versées par les nouvelles CPC sont imputées sur le Fonds de roulement. En 2017, 753,59 euros ont été reçus à ce titre et ont été inclus au point 1.c en tant qu'arriérés.

2. Évolution du fonds de roulement au cours des dix dernières années

Au cours de ces dernières années, le fonds de roulement s'est considérablement accru. Pour cette raison, certaines recommandations adoptées par la Commission ayant des implications financières ont été couvertes par le fonds de roulement (interprétation simultanée à l'arabe pendant la réunion annuelle de la Commission et frais de voyages des présidents de la Commission) tout comme l'augmentation des dépenses relatives à la tenue des réunions de la Commission (ordinaire et intersessions).

D'autres dépenses, couvertes par le fonds de roulement, ont été autorisées tous les ans pendant les réunions de la Commission, comme par exemple les frais relatifs à la mise en œuvre de l'eBCD et le financement du Fonds de participation aux réunions (MPF).

Depuis 2012, un tournant s'est produit du fait que l'utilisation de ce fonds était chaque fois plus importante, ce qui a conduit à une forte réduction, comme cela apparaît dans le tableau suivant :

	<i>Budget</i>	<i>Fonds de roulement</i>	<i>%</i>
2007	2.323.024,11	1.682.978,90	72,45%
2008	2.442.052,26	2.111.576,43	86,47%
2009	2.714.755,90	2.180.333,21	80,31%
2010	2.917.577,25	2.575.716,95	88,28%
2011	2.960.542,49	3.586.898,43	121,16%
2012	2.966.356,73	3.798.432,00	128,05%
2013	3.025.599,85	3.570.895,20	118,02%
2014	3.122.635,17	2.700.041,34	86,47%
2015	3.199.887,87	1.823.382,55	56,98%
2016	3.392.031,52	843.923,95	24,88%

3. Options possibles pour l'utilisation du fonds de roulement en 2018

Conformément à l'évolution du fonds de roulement au cours des cinq dernières années et compte tenu de la demande de certaines délégations lors des sessions du STACFAD d'inclure dans le budget de la Commission le financement des activités régulières, le Secrétariat a préparé un projet de budget au titre de 2018-2019, qui comprend certaines modifications dans les chapitres et la création d'autres chapitres afin de régulariser progressivement les dépenses extrabudgétaires qui sont régulières et qui devraient donc être incluses dans le budget ordinaire de la Commission.

Le premier changement consiste à renommer l'actuel Chapitre 11 - Programmes de recherche, qui ne contient actuellement qu'un sous-chapitre qui finance le Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés. Il est proposé d'appeler le Chapitre 11 « Programme de recherche stratégique », afin d'y inclure toutes les activités requises par le SCRS, y compris celles du Programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés. Les montants proposés dans le projet de budget s'élèvent à 100.000,00 euros pour 2018 et à 412.000,00 euros pour 2019.

Étant donné que le montant que le SCRS a sollicité pour couvrir les activités en 2018 s'élève à 400.000,00 euros, un montant de 300.000,00 euros supplémentaires aux montants prévus dans le projet de budget serait nécessaire.

Il est également proposé de créer un nouveau chapitre dans le budget des dépenses intitulé « Chapitre 13 - Voyages », qui contiendrait deux sous-chapitres, l'un destiné à financer les voyages des Présidents de l'ICCAT, et l'autre destiné à financer le Fonds spécial pour la participation aux réunions. Comme dans le cas précédent, les montants proposés au titre de ce chapitre seraient progressivement augmentés en 2018 et 2019, de sorte qu'après l'exercice biennal, ces concepts auront été régularisés dans le budget de la Commission. Il est proposé d'allouer 150.000,00 euros au titre de 2018 et 255.000,00 euros au titre de 2019.

D'autre part, il a été proposé d'augmenter considérablement le chapitre 3, pour financer, outre les dépenses habituelles afférentes à la réunion annuelle de la Commission, les dépenses découlant des réunions intersessions, puisque ces dernières années de trois à quatre réunions étaient généralement tenues, ainsi que les dépenses découlant de l'interprétation à l'arabe au cours de la réunion de la Commission.

La dernière augmentation significative consiste à régulariser le financement du chapitre 12 - Application, afin d'ajuster davantage le budget aux dépenses réelles.

Outre ce qui précède, les frais qui pourraient avoir une influence sur le fonds de roulement en 2018 seraient les suivants :

Après l'adoption de la *Recommandation de l'ICCAT concernant la mise en œuvre d'un programme de marquage de thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique* (AOTTP) [Rec. 14-02], le Secrétariat a signé un contrat avec l'Union européenne aux fins du financement du programme. Le budget du programme était de 15.000.000,00 euros ; sur ce chiffre, 1.520.000,00 euros devront être financés par des contributions volontaires de l'ICCAT ou les CPC de l'ICCAT. Il est prévu que si nos contributions volontaires n'étaient pas versées, la contribution de l'ICCAT au programme s'élèverait à 467.544,32 euros.

Compte tenu de la situation actuelle du fonds de roulement et des niveaux prévus à la fin de l'exercice 2017, les options d'utilisation de celui-ci sont peu nombreuses, car le pourcentage prévu serait inférieur aux 15% recommandés. Pour cette raison, il est nécessaire que les activités qui ont été couvertes par ce fonds au cours des années précédentes, soient incorporées sans délai dans le budget ordinaire de la Commission, afin de ne pas influencer les travaux réalisés par le Secrétariat.

Toutefois, plusieurs options possibles pour l'utilisation du fonds de roulement en 2018 se présentent.

a) Option 1 : utilisation minimale du fonds de roulement

D'après cette option :

- La Commission approuverait la proposition de projet de budget présentée dans le document **STF-203/2017** ;
- Les CPC apporteraient des contributions volontaires suffisantes pour financer la troisième année de l'AOTTP afin d'éviter de faire appel au fonds de roulement ;
- Les coûts des recommandations du SCRS non couverts par le nouveau chapitre 11 du budget seraient couverts par les soldes des fonds fiduciaires, à savoir le programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés et le fonds spécial pour le renforcement de la capacité scientifique (SCBF) ainsi que d'autres fonds spéciaux (300.000,00 euros).

b) Option 2 : utilisation partielle du fonds de roulement

Cette option reflète une situation intermédiaire :

- La Commission approuverait la proposition de projet de budget présentée dans le document **STF-203/2017**.
- Les CPC apporteraient des contributions volontaires à hauteur de la moitié du budget requis annuellement par l'AOTTP ; et l'ICCAT, à travers le fonds de roulement, assumerait tous les ans le financement de l'autre moitié ; et
- Les coûts des recommandations du SCRS non couverts par le nouveau chapitre 11 du budget seraient couverts par les soldes des fonds fiduciaires, à savoir le programme ICCAT de recherche intensive sur les istiophoridés et le fonds spécial pour le renforcement de la capacité scientifique (SCBF) ainsi que d'autres fonds spéciaux (300.000,00 euros).

c) Option 3 : utilisation du fonds de roulement pour le financement de toutes les activités non budgétisées

D'après l'option 3 :

- La Commission **n'**approuverait **pas** la proposition de projet de budget présentée dans le **document STF-203/2017** et
- les CPC **ne** réaliseraient **aucune** contribution volontaire à l'AOTTP.

Si les conditions antérieures sont remplies, la Commission ne pourrait plus financer au cours des deux prochaines années :

- de réunions intersessions,
- d'activités du SCRS,
- Il ne serait plus possible d'allouer de fonds afin d'alimenter le fonds spécial pour la participation aux réunions.
- Les voyages des Présidents de l'ICCAT ne pourraient pas être pris en charge financièrement.
- On ne pourrait pas faire appel aux services d'interprétation à l'arabe pendant la réunion de la Commission.

4. Fonds fiduciaires

Le reste des activités non couvertes par le Fonds de roulement sont couvertes par les fonds fiduciaires.

L'Article 8 du Règlement financier prévoit que le Secrétaire exécutif peut accepter, au nom de la Commission, des contributions volontaires, en espèces ou non, versées par des CPC ou provenant d'autres sources, sous réserve que l'application de ces contributions soit compatible avec les principes, les buts et les activités de la Commission. La Commission sera informée des fonds établis.

Les revenus et dépenses des fonds fiduciaires sont maintenus dans des comptes séparés conformément à l'Article 9 du Règlement financier.

Annexe

<i>Composition et solde du Fonds de roulement (Euros) (au vendredi 20 octobre 2017).</i>	<i>Exercice 2017</i>	<i>Pourcentage par rapport au budget 2017 (3.635.672,15€)</i>
Solde disponible à l'ouverture de l'exercice	843.923,95	23,21%
Résultat de l'exercice : a) + b) + c)	853.318,71	23,47%
a) Résultat budgétaire	387.737,19	
<i>Revenus budgétaires</i>	2.670.377,18	
<i>Dépenses budgétaires (Chapitres 1 à 12)</i>	2.282.639,99	
b) Résultat extrabudgétaire	-22.769,72	
Revenus extrabudgétaires	1.269.337,19	
<i>Contributions volontaires :</i>		
<i>Cotisations d'observateurs aux réunions ICCAT</i>	20.130,64	
<i>Revenus Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour les transbordements en mer</i>	10.000,00	
<i>Revenus Programme régional d'observateurs de l'ICCAT pour le thon rouge de l'Atlantique Est et de la Méditerranée (ROP-BFT)</i>	39.176,03	
<i>Revenus Programme ICCAT de recherche sur le thon rouge englobant tout l'Atlantique (GBYP)</i>	10.000,00	
<i>Revenus Projet ICCAT/Japon d'assistance au renforcement des capacités (JCAP)</i>	15.989,00	
<i>Revenus Programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)</i>	193.016,94	
<i>Contribution du Taipei Chinois à l'ICCAT</i>	100.000,00	
<i>Revenus financiers</i>	72,27	
<i>Remboursement de la TVA</i>	22.410,69	
<i>Revenus divers</i>		
<i>Différences de change positives</i>	0,48	
<i>Autres revenus perçus</i>	698,01	
<i>Revenus réunions de la Commission</i>		
<i>Revenus 20^e réunion extraordinaire de la Commission 2016, Vilamoura (Portugal)</i>	161.649,13	
<i>Revenus 25^e réunion ordinaire de la Commission 2017 - Marrakech, Maroc</i>	680.000,00	
<i>Revenus de la réunion du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance, Madrid, Espagne</i>	16.194,00	
Dépenses extrabudgétaires	1.292.106,91	
<i>Différences de change négatives</i>	38,12	
<i>Frais des voyages des Présidents</i>	57.977,17	

<i>Frais interprétation simultanée en arabe</i>	496,13	
<i>Frais de mise en œuvre du eBCD - TRAGSA</i>	-7.981,82	
<i>Recommandations du SCRS approuvées</i>	71.205,82	
<i>Financement de l'ICCAT au Fonds spécial de participation aux réunions (MPF)</i>	200.000,00	
<i>Financement de l'ICCAT au Programme de marquage des thonidés tropicaux dans l'océan Atlantique (AOTTP)</i>	345.578,99	
<i>Réunion du groupe de travail sur l'espadon de la Méditerranée - Madrid, Espagne</i>	14.621,54	
<i>Réunion du Groupe de travail chargé d'amender la Convention/ Réunion du groupe de travail ad hoc chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT/ Réunion du groupe de travail permanent de l'ICCAT pour renforcer le dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries- Madrid, Espagne</i>	31.106,44	
<i>3e réunion du Groupe de travail ad hoc sur les DCP - Madrid, Espagne</i>	11.919,21	
<i>Réunion du groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance, Madrid, Espagne</i>	34.902,32	
<i>Réunion de la Commission 2017 - Marrakech, Maroc</i>	532.242,99	
c) Contributions versées pendant l'exercice au titre de budgets antérieurs	488.351,24	
<i>Contributions aux budgets ordinaires</i>	487.597,45	
<i>Contributions perçues de nouvelles Parties contractantes au titre de budgets antérieurs</i>	753,79	
Solde disponible au 20 octobre 2017	1.697.242,66	46,68%
Dépenses estimées (jusqu'à la fin de 2017)	1.446.756,92	
Solde estimé à la clôture de l'exercice 2017	250.485,74	6,89%